

SOMMAIRE

Chers déclarants,

Nous portons à votre connaissance dans cette lettre d'information un message de la DGFIP relatif à la campagne en cours EDI-IR, et sommes heureux de vous annoncer de nombreuses nouveautés déjà déployées et à venir, et notamment l'envoi des liasses vers les banques commerciales ainsi que la prochaine mise à disposition d'un service de factures dématérialisées en conformité avec la loi de finances.

Bonne lecture à tous, et avec un peu d'anticipation, excellents congés d'été !

L'équipe du portail ASPOne.fr

Fiscal

- EDI-IR
 - Messages de la DGFIP
 - Calendrier
- Palier TVA de juin

Nouveautés

- Web-Déclarations
 - Modèle de Formulaire
 - Envoyer sa liasse à sa Banque
- Factures dématérialisées

En Bref ...

- Sécurité de vos identifiants
- Nouveau site public
- Relevés de comptes

Fiscal ...

▸ EDI-IR (impôt sur les Revenus)

➤ **Message de la DGFIP relatif à l'affichage des EDI-IR dans le compte fiscal :**

« Le calendrier de la phase de tests d'intégration des déclarations EDI, notamment l'affichage dans le compte fiscal des usagers, a pris un peu de retard en raison d'un calendrier très contraint de nos services informatiques.

Ainsi, l'affichage dans le compte fiscal des usagers devrait être réalisé d'ici la mi-juin (pour mémoire, l'an passé, celui-ci avait eu lieu le 23 juin).

Nous vous prions de bien vouloir accepter nos excuses pour la gêne occasionnée.

La Direction générale des Finances publiques »

➤ **Rappel du calendrier :**

- La date d'ouverture de la campagne EDI-IR 2023 a été effective le 24 avril dernier ;
- La date limite de dépôt des déclarations primitives était fixée au 8 juin 2023 au soir (pour tous les départements).
- Fermeture de la campagne déclarative : 28 juin 2023 au soir.

Dépôt des déclarations correctives :

- Ouverture : 2 août 2023
- Fermeture : 6 décembre 2023 au soir

➤ **Palier TVA juin 2023**

Un nouveau palier TVA exceptionnel va intervenir ce mois de juin relatif à la **Contribution sur la Rente Infra-marginale (CRI) de la production d'électricité**.

Ce nouveau palier implique la création de deux nouvelles versions des formulaires 3310CA3G et 3310A :

- Une version applicable à compter du 01/06/2023
- Une version applicable à compter du 01/08/2023



Si vous n'êtes pas concernés par cette taxe, vous n'avez aucune modification à effectuer dans le cadre de ce palier TVA.

Pour ceux qui sont concernés, pensez à vous rapprocher de votre éditeur pour la mise à jour de votre logiciel si vous utilisez la production de fichiers Edi.

Pour les utilisateurs de Web-Déclarations, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Dates d'application :

- Ouverture des tests en production : 14 juin 2023.
- Ouverture en réel : 27 juin 2023.

➤ **TVA en période de congés**

Cette possibilité, récurrente tous les ans, vous permet de déposer les déclarations des mois de juin et juillet en juin et juillet (au lieu de juillet et août).

Rappel : La DGFIP s'engage à ne prélever aucune somme avant la date limite d'échéance réelle.

Dès lors, si vous fermez votre entreprise en juillet (ou en août), vous pouvez télétransmettre au cours du mois de juin (ou juillet) votre déclaration relative au mois de juin (ou juillet) et vous êtes autorisé à ne pas remplir les rubriques habituelles à condition de verser un acompte qui doit être au moins égal à 80 % soit de la somme acquittée le mois précédent, soit de la somme réellement exigible.

NB : en cas de crédit de TVA le mois précédent, il vous suffit de reporter votre crédit de TVA si vous n'en avez pas sollicité le remboursement.

▀ **Web-Déclarations**

➤ **Modèle de formulaire**

Cette nouvelle fonctionnalité a été mise en œuvre lors de la dernière campagne fiscale qui vient de s'achever sur le périmètre « Web-TDFC – Saisie des Liasses fiscales ». Elle permet de définir des **modèles de déclarations** en les garnissant des formulaires de votre choix qui peuvent être déjà pré-remplis si besoin.

Cela peut s'avérer utile par exemple quand vous devez saisir un type de liasse faisant appel régulièrement aux mêmes formulaires, et/ou d'intégrer des formulaires (comme les annexes fiscales par exemple) qui contiendraient des informations récurrentes et pré-saisies que vous souhaitez porter à la connaissance de la DGFIP.

Cette fonctionnalité a été étendue à tous les formulaires disponibles de la liasse, quels que soient les régimes ou la catégorie fiscale du redevable.

Vous trouverez ci-après le lien d'accès au tutorial de cette fonctionnalité qui vous permettra d'appréhender le périmètre fonctionnel de cette nouveauté qui nous l'espérons, vous apportera entière satisfaction et vous facilitera la saisie de vos liasses :

https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/web_declarations/mode_emploi/modele_formulaire.pdf

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter notre service commercial à contact@asp-one.fr ou au 01.41.31.52.30.

➤ **Envoyer sa liasse à sa banque**

Régulièrement, les banques vous sollicitent pour disposer de votre liasse fiscale. Désormais, vous pouvez leur transmettre votre liasse directement à partir de Web-Déclarations en sélectionnant le destinataire « Banque », en complément des autres destinataires disponibles (DGFIP / OGA / Conseil).

Dans Web-déclarations, il est désormais possible de rechercher / sélectionner une banque dans le paramétrage du redevable dans l'onglet « *Destinataires Personnalisés* » :

Infos Juridiques | Infos Fiscales | Coordonnées Bancaires | **Destinataires Personnalisés** | Alertes Fiscales

Destinataire OGA

Vous pouvez désigner un destinataire OGA si vous souhaitez envoyer vos déclarations à votre organisme de gestion agréé. Cet organisme doit impérativement être inscrit sur le portail.

Rechercher un OGA | **Supprimer cet OGA**

SIRET : 41122204500035
Raison Sociale : OGA TEST PASC
Agrément : 111111
Référence Dossier :
Destinataire par défaut :

Destinataire Tiers-déclarant

Vous pouvez désigner un destinataire de type Tiers-Déclarant si vous souhaitez par exemple envoyer vos déclarations à votre cabinet d'expertise comptable. Ce tiers-déclarant doit impérativement être inscrit sur le portail.

Rechercher un Tiers-Déclarant | **Supprimer ce Tiers-Déclarant**

SIRET :
Raison Sociale :
Numéro Ordre :
Référence Dossier :
Destinataire par défaut :

Destinataire Banque

Vous pouvez désigner une banque afin de lui transmettre vos liasses fiscales. Cette banque doit impérativement être inscrite sur le portail.

Rechercher une Banque | **Supprimer cette Banque**

Code Banque :
Raison Sociale :
Destinataire par défaut :

Un clic sur « **Rechercher une banque** » permet de filtrer par code banque / raison sociale. Sélectionnez la banque souhaitée et cliquez sur « **Sélectionner ce compte** » :

Sélection d'un compte de type Banque

Code Banque : Raison Sociale : **Rechercher**

Résultats 6 compte(s) trouvé(s)

Code Banque	Raison Sociale
<input type="radio"/> 11111	ETABLISSEMENT BANCAIRE 1
<input type="radio"/> 22222	ETABLISSEMENT BANCAIRE 2
<input type="radio"/> 33333	ETABLISSEMENT BANCAIRE 3
<input type="radio"/> 44444	ETABLISSEMENT BANCAIRE 4
<input type="radio"/> 55555	ETABLISSEMENT BANCAIRE 5
<input type="radio"/> 66666	ETABLISSEMENT BANCAIRE 6

Annuler | **Sélectionner ce compte**

Dans le cas de la saisie d'une « Déclaration Fiscale », si une banque est paramétrée au niveau du redevable, elle s'affiche comme potentiel destinataire :

Formulaires

Votre Déclaration fiscale contient 8 formulaire(s)

Formulaire	Libellé	N°	Banque	Millésime	Etat	Modifier	Suppr.
2033-A	1 - Bilan Simplifié	1	●	23	Terminé		
2033-B	2 - Compte de résultat simplifié de l'exercice	1	●	23	Terminé		
2033-C	3 - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values	1	●	23	Terminé		
2033-D	4 - Relevé des provisions - Amortissements dérogatoires - Déficit reportables	1	●	23	Terminé		
2033-E	Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	1	●	23	Terminé		
2033-F	Composition du capital social	1	●	23	Terminé		
2065	Impôt sur les sociétés	1	●	23	Terminé		
ANNEXLIB01	Annexe Libre Modèle 01 (MENTION EXPRESSE)	1	●	23	Terminé		

Choisir un formulaire Ajouter

Destinataires

Veuillez choisir les organismes destinataires de votre Déclaration fiscale :

DGFIP
 OGA - OGA TEST PASC
 Banque - ETABLISSEMENT BANCAIRE 2**

Annuler
Supprimer
Suspendre
Imprimer
Envoyer

** Seuls les formulaires de la liasse compatibles (identifiés par un point dans la colonne 'Banque') avec ce destinataire sont transmis

Les liasses envoyées aux banques respectent un cahier des charges et ne contiennent pas forcément tous les formulaires de la liasse. Les formulaires compatibles sont identifiés par une coche au niveau de la colonne « Banque ».

La liasse à destination de la banque est ainsi créée lors de l'envoi, par duplication des formulaires de la déclaration fiscale compatibles avec l'envoi vers les banques :

Date dépôt	Type	Test	N° ADS	Type de déclaration	Redevable	N° Dossier	Nom Dossier	Destinataire	Période Déclarée	Echéance	Etat	EDI
02/06/23 14:21	WEB	●	127934	TDFC Déclaration fiscale	079555884	079555884I51	TEST BIC IS RS COMPLEM...	DGFIP	01/07/21 30/06/22	02/06/23 14:52		
02/06/23 14:21	WEB	●	127934	TDFC Déclaration fiscale	079555884	079555884I51	TEST BIC IS RS COMPLEM...	OGA OGA TEST PASC	01/07/21 30/06/22	02/06/23 14:32		
02/06/23 14:21	WEB	●	127934	TDFC Liasse fiscale	079555884	079555884I51	TEST BIC IS RS COMPLEM...	Banque BANQUE TEST1 ETABLISSEMENT BANCAIRE 2	01/07/21 30/06/22	02/06/23 14:25		

Liste des formulaires compatibles :

BNC	2035A	BIC RS	2033A	BIC RN	2050	BA RN	2144
	2035B		2033B		2051		2145
	2035F		2033B2		2052		2146
	2035SUITE		2033C		2053		2146BIS
BA RS	2139A	2033C2	2054	2147	BA RN	2148	
	2139B	2033D	2055	2149		2150	
	2139C	2033D2	2056	2151BIS			
	2139E	2033E	2057	2151TER			
Annexes dirigées	CA17PROREC	2033F	2058C	2059E	2153		
	CA18CHAPAY		2059E				
	CA19CHAREP		2059F				
	CA20CHAAVA						
	CA21PROAVA						

Que faire si mon établissement bancaire n'est pas référencé dans la liste des banques ?

Dans l'immédiat, les établissements bancaires suivants sont disponibles sur le portail :

CODE_BANQUE	LIBELLE
10206	CRCA NORD EST
11006	CRCA CHAMPAGNE-BOURGOGNE
11206	CRCA NORD MIDI PYRENEES
11306	CRCA ALPES PROVENCE
11449	THEMIS
11706	CRCA CHAR.-MARIT.2 SEVRES
12006	CRCA CORSE
12206	CRCA COTES D ARMOR
12406	CRCA CHARENTE PERIGORD
12506	CRCA FRANCHE COMTE
12906	CRCA FINISTERE
13106	CRCA TOULOUSE 31
13210	CA Leasing
13306	CRCA AQUITAINE
13506	CRCA LANGUEDOC
13606	CRCA ILLE ET VILAINE
13906	CRCA SUD RHONE ALPES
14006	CRCA GUADELOUPE
14406	CRCA VAL DE FRANCE
14506	CRCA LOIRE - HTE LOIRE
14706	CRCA ATLANTIQUE VENDEE
14806	CRCA CENTRE LOIRE
15568	CREDIT LIFT
16006	CRCA MORBIHAN
16106	CRCA LORRAINE

CODE_BANQUE	LIBELLE
16606	CRCA Normandie
16706	CRCA NORD DE FRANCE
16806	CRCA CENTRE FRANCE
16850	EUROFACTOR SA NV
16906	CRCA PYRENEES GASCOGNE
17106	CRCA SUD MEDITERRANEE
17206	CRCA ALSACE VOSGES
17806	CRCA CENTRE - EST
17859	BFO
17906	CRCA ANJOU MAINE
18106	CRCA SAVOIE
18206	CRCA PARIS ILE DE FRANCE / BFT
18306	CRCA NORMANDIE SEINE
18706	CRCA BRIE PICARDIE
18729	BFC AG
19106	CRCA PROVENCE COTE D AZUR
19406	CRCA TOURAINE ET POITOU
19506	CRCA CENTRE OUEST
19806	CRCA MARTINIQUE
19906	CRCA REUNION
28860	FONCARIS
30002	LCL Crédit Lyonnais / INTERFIMO
30006	CA-SA
31489	CA CIB
41539	Sofinco

Pour faciliter l'envoi des liasses aux banques, votre portail ASPOne.fr a souhaité démocratiser cette fonctionnalité en la rendant totalement gratuite, et sans aucune contrepartie :

- **Pour vous, clients du portail** : l'envoi vers les banques est totalement gratuit !
- **Pour les banques** : leur inscription et la réception des flux est également gratuite !

Si votre établissement bancaire n'est pas encore référencé sur notre portail, n'hésitez pas à les contacter et à leur transmettre nos coordonnées. Nous leur indiquerons le processus pour qu'ils puissent s'inscrire et bénéficier de cette offre !

Service commercial : contact@asp-one.fr / 01.41.31.52.30.

L'envoi des liasses aux banques est également disponible en EDI natif.

Si vous disposez d'un logiciel agréé générant une liasse au format Edi dans le scénario « envoi aux banques commerciales », l'envoi vers les établissements bancaires est également disponible avec les modalités d'envoi habituelles du portail :

- Dépôt Web dans votre espace privé ;
- Mail sécurisé à partir de votre client de messagerie ;
- Webmail Zimbra accessible à partir de votre espace privé ;
- Dépôt en Webservices.

Factures dématérialisées

A partir du 1er juillet 2024, l'ensemble des entreprises établies en France devront accepter les factures électroniques. L'émission obligatoire de factures électroniques interviendra quant à elle progressivement, entre 2024 et 2026. Les entreprises doivent ainsi commencer à se préparer à ce changement.

Nous vous informons que le portail ASPOne.fr va prochainement vous proposer un service afin de vous permettre de répondre à ces nouvelles obligations, et notamment :

- Réceptionner automatiquement les factures fournisseurs à votre intention, quel que soit le fournisseur et quel que soit le canal de dépôt qu'il aura choisi ;
- Interface de saisie de factures et transmission vers le client ;
- Gestion du format Factur-X et contrôle des mentions obligatoires ;
- Gestion du cycle de vie et statuts de la facture ;
- Intégration en masse de factures au format XML avec notre traducteur XML-Edi ;
- Gestion des spécificités liées à l'auto-facturation et du e-Reporting ;
- Tableau de bord de suivi ;
- Archivage à valeur probatoire 10 ans !
-

Une lettre d'information dédiée vous sera diffusée courant septembre/octobre prochain afin de vous détailler les services, le calendrier de déploiement et les tarifs associés.

Une offre spécifique sera également disponible pour nos clients « Marques Blanches » afin qu'ils puissent également relayer ce service à leur propre réseau d'utilisateurs.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter notre service commercial à contact@asp-one.fr ou au 01.41.31.52.30.

En Bref ...

Sécurité de vos identifiants

Depuis de nombreuses années, ASPOne.fr renforce la sécurité liée à l'usage des télédéclarations, et notamment sur la politique d'utilisation des mots de passe :

- Mots de passes cryptés ;
- Expiration automatique des mots de passe ;
- Renouvellement avec interdiction d'usage des anciens mots de passe ;
- Constitution des mots de passe avec un nombre minimum de caractères, mélange de majuscules/minuscules, chiffres et caractères spéciaux ;

Cette gestion des mots de passe restrictive permet de nous conformer aux exigences de sécurité nécessaires et permet de limiter les tentatives de hackage et de spamming.

Sachez que jamais un personnel du portail ASPOne.fr ne vous demandera votre mot de passe, et qu'il ne faut donc jamais le communiquer. Nos équipes – support notamment – sont en mesure de vous assister sans qu'il soit nécessaire de leur communiquer d'autres éléments que vos identifiant ou n° d'inscription sur le portail. Soyez vigilant et n'hésitez pas à nous prévenir si vous avez fait l'objet d'une demande que vous estimez frauduleuse.

➤ Nouveau site public www.aspone.fr

Nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle version du site public d'ASPOne.fr :



Cette refonte du site a été pensée pour :

- Actualiser le contenu ;
- Respecter les normes et technologies en vigueur afin que le site soit accessible sur les différents supports existants (PC, Tablette, Smartphone) ;
- Mieux présenter l'information recherchée par les internautes et mieux décrire notre activité.

N'hésitez pas à naviguer sur ce nouveau site, et à nous remonter vos remarques et commentaires.

➤ Relevés de comptes

Au 1er janvier 2023, les banques du Groupe Crédit du Nord et de Société Générale ont fusionné. Dans ce contexte, nous avons reçu l'information que les clients des banques du Groupe Crédit du Nord deviendront clients de Société Générale et recevront en conséquence de nouvelles coordonnées bancaires (RIB / IBAN) ainsi qu'un nouvel identifiant en deux vagues :

1. Vague n°1 : début mars 2023 pour Banque Laydernier, Banque Tarneaud, Banque Rhône-Alpes et Banque Nuger ;
2. Vague n°2 : début mai 2023 pour Banque Kolb, Banque Courtois, Société Marseillaise de Crédit, Crédit du Nord et Société de Banque Monaco.

Le transfert technique a été opéré selon le calendrier suivant :

- Vague 1 : du 11 au 13 mars 2023.
- Vague 2 : du 13 au 15 mai 2023.

Si vous êtes utilisateurs du service « Relevés de comptes », que vous êtes directement concernés par cette fusion et que cela impacte votre réception de relevés, n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on vous porte assistance.

Service support clients : hotmel@asp-one.fr ou au 04.77.81.04.69.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr, merci de cliquer [ici](#).

ASPOne.fr (Groupe TESSI) - Bâtiment ILEO - 27/33 quai Alphonse Le Gallo - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01.41.31.52.30 - Fax : 01.41.31.52.34 - Support : 04.77.81.04.69

Nous vous informons que ASPOne.fr traite vos données personnelles pour des besoins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement européen « 2016/679/ UE du 27 Avril 2016 » relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à leur libre circulation, vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez les exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du Groupe Tessi par e-mail à : dpo.tessi@tessi.fr. Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter le document disponible [ici](#).